

## Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne

**DOCUMENTATION**

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

## Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte [datafoncier@cerema.fr](mailto:datafoncier@cerema.fr)



## Fiche

### Table des matières

#### 1 coproff\_immat

##### 1.0.1 Renseignement

##### 1.0.2 Commentaire

# 1 coproff\_immat

## 1.0.1 Renseignement

L'indicateur est renseigné pour toutes les copropriétés.

## 1.0.2 Commentaire

L'hypothèse est que l'absence d'immatriculation d'une copropriété constitue un signal de fragilité de gestion potentielle.

Dans la base de données CoproFF sont repérées des copropriétés non immatriculées. Elles correspondent à des unités foncières sur lesquelles aucune copropriété immatriculée n'a été appariée mais où les fichiers fonciers indiquent la présence d'au moins 2 logements en copropriété dont au moins 1 privé.

A noter que pour ces copropriétés, aucun indicateur issu du RNIC n'est par définition disponible : situation financière de la copropriété, type de syndic... Si la copropriété a un numéro d'immatriculation renseignée, alors la copropriété est présumée non fragile, sinon elle est présumée fragile.